



## AVIS OFFICIEL DU GOUVERNEMENT AUX ORGANISMES CONVENTIONNES DE LA FORMATION DES ADULTES

Luxembourg, le 12 mars 2020

Madame,  
Monsieur,

Face au nombre croissant de cas d'infection COVID-19 au Luxembourg, le gouvernement a décidé que toutes les **activités dans le secteur scolaire et éducatif seront suspendues du 16 au 29 mars 2020**. Les établissements scolaires et de formation publics et privés ainsi que les structures d'accueil et les internats resteront fermés pendant les deux semaines de suspension, à savoir:

- l'enseignement fondamental ;
- l'enseignement secondaire ;
- la formation professionnelle (pour le volet scolaire);
- les centres de compétences pour élèves à besoins spécifiques ;
- les cours de l'Institut national des langues et du **Service de la formation des adultes** ;
- l'enseignement musical ;
- les internats scolaires ;
- les internats socio-familiaux ;
- les centres socio-thérapeutiques ;
- les structures d'accueil (crèches, maisons relais, assistants parentaux) ;
- les maisons des jeunes.

La suspension des activités est une **mesure de précaution** pour éviter ou retarder la propagation du coronavirus dans la population générale. Les acteurs du système éducatif participent ainsi à **l'effort commun de la société pour protéger au maximum la population vulnérable et fragile**. Il apparaît par ailleurs que les enfants et les jeunes sont moins sévèrement touchés par l'infection COVID-19.

Pour les cours d'intérêt général organisés par les associations et communes, le scénario envisagé à ce stade pour les semaines à venir est le suivant:

- Les cours sont suspendus du 16 au 29 mars 2020 sur tous les sites.
- La reprise des cours est en principe prévue à partir du 30 mars 2020. La situation sera réévaluée par la Direction de la santé et la date de la reprise des cours pourra être adaptée en fonction de l'évolution de la situation.
- Les cours suspendus seront rattrapés dans la mesure du possible.
- Les prestataires informent leurs apprenants par courrier, courriel et sur le site internet du prestataire.